



## **Audience SE-UNSA avec le nouveau DASEN**

Le SE-UNSA a rencontré le mercredi 19 décembre le nouveau DASEN, Monsieur Yves DELECLUSE, en présence de Madame MAIRE, IEN Adjointe auprès du DASEN. Différents points ont été abordés :

### ***REPLACEMENT :***

Le SE-UNSA a rappelé sa consigne syndicale : En cas de non-remplacement d'un collègue absent, les élèves sont renvoyés à la fin de la 1<sup>ère</sup> journée !

Le DASEN a affirmé que, lors de ce 1<sup>er</sup> trimestre, le remplacement a été géré sans problème et que la situation est très satisfaisante avec une mobilisation des ressources humaines très efficace, sans doute grâce à la redistribution des postes de brigades et de ZIL dans les différentes zones du département depuis le début d'année. Le DASEN, qui a fait état d'un nombre de journées de remplaçants (Brigades et ZIL) non-utilisées se comptant en centaines, communiquera un bilan du remplacement en fin d'année scolaire.

### ***MOUVEMENT 2013 :***

Le DASEN s'est fait le porte parole du Recteur qui s'est appuyé sur le BO du 18/11/2012 « mobilité des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> Degré rentrée 2013 » pour décider des modalités qui seront identiques dans les 3 départements de l'académie.

En résumé, il y aurait :

- 2 saisies de vœux, l'une en phase principale avec une nomination à titre définitif, l'autre en phase d'ajustement avec une nomination à titre provisoire.



- En application du texte national, lors de la phase principale, un vœu géographique sur une des 9 zones déjà définies dans le département sera obligatoire parmi les 30 vœux pour les collègues qui ne sont pas titulaires d'un poste et sont donc dans l'obligation de participer au mouvement.  
Les vœux "Commune" qui existeront toujours n'entrant pas dans la catégorie des vœux géographiques.
- Pour la phase d'ajustement, il y aura possibilité de saisir à nouveau 30 vœux mais avec cette fois l'obligation d'y inclure 3 vœux géographiques.  
La période de cette saisie sera très courte (3 jours ouvrables)
- Attention: Avec le nouveau concours de recrutement des PE pour la rentrée 2013, les PE stagiaires auront un plan de formation dans lequel ils devront être dans les classes. Cela a pour conséquence la nécessité de "bloquer" des postes qui leur seront réservés dès la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement.

Le SE-UNSA a fermement rappelé son opposition à l'obligation d'ajouter les vœux géographiques, cette opération rendant opaque l'attribution des postes. Il faut savoir que l'application informatique qui fonctionnait les années précédentes devrait toujours être la même et qu'à l'heure actuelle, aucune clarification n'a été donnée quant à son fonctionnement.

Si nous pouvons nous réjouir de la réintroduction de la 2<sup>ème</sup> saisie de vœux, nous craignons fort que les affectations résultant des vœux géographiques soit aussi "inexplicables" que les années précédentes.

### **GRILLE DE NOTATION :**

Le SE-UNSA a rappelé combien les collègues étaient mécontents de la nouvelle grille de notation mise en place par le précédent DASEN. Grille qui n'engendre qu'amertume, déception et démotivation des collègues qui voient leur note maintenue ou obtiennent des « miettes » de point, alors que le contenu du rapport est excellent voire élogieux !

Le DASEN a expliqué que la grille de notation était un élément de régulation dans la progression de la carrière des enseignants. Il reconnaît que la progression de la notation avait été très strictement cadrée par son prédécesseur.



Il redonnera la possibilité aux IEN de valoriser le travail de l'enseignant en mettant la note maxi de l'échelon et il a ajouté : « *je ne réfute pas la possibilité de voir les dossiers au cas par cas* » surtout s'il s'agit de dossiers concernant les personnes en fin de carrière.

Il examinera au cas par cas toute demande des enseignants qui s'estimeraient lésés par la note qui leur est attribuée.

Pour le DASEN, il serait souhaitable de réfléchir à un autre système d'évaluation des enseignants qui ne se traduise pas obligatoirement par l'attribution d'une note. C'est là un souhait de réforme en profondeur du statut des enseignants puisque la note intervient dans les barèmes utilisés lors des opérations de mouvement ou encore pour l'avancement d'échelon.

#### **LPC :**

Les services de la Direction Académique attendent toujours une information claire sur l'utilisation du LPC "simplifié" promis par le Ministre.

Par ailleurs, ils ne disposent d'aucune version numérique à mettre à la disposition des écoles. Les collègues devront donc continuer à utiliser les mêmes documents que l'année dernière.

#### **DIRECTION D'ECOLE :**

Le SE-UNSA a dénoncé les modalités « inéquitables » d'attribution des Assistants Administratifs, faisant remarquer que toutes les écoles relevant de l'Education Prioritaire sur Amiens n'avaient pas été dotées équitablement lors des nouvelles attributions de personnels en contrats aidés, l'exemple a été donné de la différence de traitement entre les écoles d'Amiens Nord sur la circonscription d'Amiens 3 et les écoles d'Etouvie sur Amiens 2.

Le DASEN a reconnu qu'il y a eu une erreur de l'administration qui a doté des écoles d'Amiens 2 qui n'entraient pas dans les critères d'attribution. Ceci étant, le DASEN assume la répartition « *par générosité excessive* ».

Il ne dispose pas de possibilités pour recruter de nouveaux contrats et il n'est pas en mesure de procéder à des redistributions des personnes qui ont été affectées. Il ne reviendra pas sur les nominations déjà faites.

Il entend la demande des directeurs d'Amiens Nord, qui seront à nouveau reçus et il assure que ces écoles seront prioritaires si une nouvelle dotation en emplois aidés est effectuée.



Le SE-UNSA a demandé, puisqu'il apparaîtrait que des journées de remplacement soient inutilisées, que les brigades et les ZIL sans affectation puissent se rendre dans ces écoles.

Le DASEN a semblé très hésitant pour répondre favorablement à cette demande. Une longue discussion s'est engagée sur la structuration de l'école. Le DASEN pense qu'il faut s'engager sur une nouvelle réflexion plus approfondie sur le réseau scolaire et le statut du directeur.

### **PROTCOLE D'INSPECTION + EVALUATION D'ECOLE**

Le SE-UNSA a demandé si le DASEN souhaitait remettre en cause le protocole d'inspection en vigueur dans notre département ou s'il gardait les mêmes dispositions.

Concernant l'inspection individuelle, il ne souhaite pas pour l'instant modifier ce qui semble fonctionner correctement.

Pour lui, la demande « d'évaluation d'école » est une demande Académique, en revanche les documents préparatoires à l'évaluation d'école seront allégés, la charge de travail des IEN et des directeurs étant trop importante.

Il a ajouté qu'il avait demandé aux IEN de repérer les écoles dont ils souhaitaient effectuer une évaluation sur les 3 années à venir, à raison de 5 par an, et de définir avec les équipes des écoles concernées à quelle date s'effectuerait cette évaluation.

### **ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES :**

S'appuyant sur des rumeurs, le SE-UNSA a demandé si les textes concernant l'enseignement des LV étaient changés : il n'y aurait plus l'obligation d'être habilité pour enseigner une LV à l'école.

Madame MAIRE a confirmé qu'aucun nouveau texte n'a été publié. Cependant, avec l'enseignement de l'anglais au CP, il faudra d'autres moyens que les intervenants en LV dont le nombre n'augmentera pas.

Pour le DASEN, il faut aider, accompagner les enseignants en leur donnant des outils de référence et une formation. En effet, le DASEN ne demande pas aux enseignants d'être des experts dans toutes les disciplines, pour lui, le fait que « *l'enseignant prenne le risque de prononcer quelques mots dans une autre langue est fondamental* ».



Le DASEN estime que les enseignants sont tous aptes à enseigner une langue vivante et que notre pays montrant un tel retard dans cet enseignement, il est nécessaire que tous les enseignants y contribuent en surpassant leurs peurs ou leurs appréhensions.

Pour Madame MAIRE, l'accent n'est pas un problème, il existe de très nombreux documents sonores utilisables par les enseignants dans leur classe.

### ***CARTE SCOLAIRE***

Le SE-UNSA a demandé si les seuils de fermeture ou d'ouverture seront changés cette année.

Le DASEN a annoncé qu'il n'était pas favorable au seuil, il préfère étudier chaque situation en tenant compte de son contexte. Cependant, si le fait de maintenir un seuil peut permettre de bien expliquer une décision, il le gardera.

Il n'y aura pas de réinjection de nouveaux postes dans les RASED ;

### ***ACCUEIL DES 2 ANS :***

La circulaire ministérielle stipule que l'accueil des 2 ans doit être favorisé.

Le DASEN voudrait connaître le potentiel d'accueil des 2 ans dans toutes les écoles.

Les équipes devront rédiger un projet d'accueil des 2 ans, c'est à partir de ces projets qu'il décidera d'apporter une aide à cette scolarisation. Le poste créé pour cet accueil sera un "poste à profil".

Le SE-UNSA a rappelé qu'il est contre la mise en place des postes à profil.

Voir article [« Scolarisation des 2 ans : nouvelle impulsion du ministère »](#).

### ***CARTE D'EDUCATION PRIORITAIRE***

Cette année, il n'y a aucune modification prévue de la liste des établissements relevant de l'éducation prioritaire. Le remaniement de la carte de l'Education prioritaire est un chantier important qui sera traité ultérieurement.



## ***IMPLANTATION DES POSTES D'APPLICATION DANS LES ECOLES***

Le SE-UNSA a fait remarquer que dans certaines écoles, des postes adjoints étiquetés PEMF restaient vacants et ce depuis plusieurs années, ce qui provoquait un turn-over dans ces écoles. Le DASEN s'est engagé dans une réflexion sur le maillage des postes de maîtres-formateurs en tenant compte des contraintes dues à la venue des stagiaires.

Les IEN proposent des régulations et une étude sera réalisée d'après ces considérations. Mais d'ores et déjà, l'école d'Étouvie B ne sera plus une école d'application.

## ***QUESTIONS DIVERSES :***

Sur les 14 PES recrutés après la rentrée, 2 ont déjà présenté leur démission.

Alerte météo : Le SE-UNSA a demandé que les directeurs soient prévenus via la chaîne téléphonique. L'alerte étant donnée dans la journée par mail, ceux-ci étant dans leur classe, ne sont pas toujours rivés à leur ordinateur.

Aide personnalisée : Le DASEN ne dispose d'aucune information concernant des modifications à venir pour l'aide personnalisée et n'a en aucune mesure autorisé les enseignants à remplacer des heures d'aide personnalisée auprès des élèves par des heures de réunion de conseil des maîtres ou de rencontre avec les parents.